

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant le stationnement de véhicules le vendredi 02 juin 2023 devant la halle au beurre pour l'organisation du salon des Antiquaires.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement

N°2023-010

**ARRETE :**

**Objet :**

Salon des Antiquaires

Samedi 03 juin 2023 et  
dimanche 04 juin 2023

Halle au beurre

Déchargement du  
matériel le vendredi 02  
juin 2023 et dimanche  
04 juin 2023

**Article I :**

Des véhicules seront autorisés à stationner devant la halle au beurre uniquement le vendredi 02 juin 2023 et le dimanche 04 juin 2023 afin de décharger leurs matériels.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité réglementaires.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 23 janvier 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **10 FEV. 2023**

